

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Première session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 21 - 23 janvier 1997**

## PROJETS D'INTERVENTION PROLONGÉE EN FAVEUR DE RÉFUGIÉS ET DE PERSONNES DÉPLACÉES APPROUVÉS PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF

Point 9 c) de l'ordre du  
jour



Distribution: GÉNÉRALE

**WFP/EB.1/97/9-C/Add.3**

10 décembre 1996

ORIGINAL: ANGLAIS

## PROJET YÉMEN 5771

(WIS No. YEM 0577100)

### Aide alimentaire aux réfugiés somalis

Durée du projet	Douze mois
Nombre de bénéficiaires	8 000
Coût total des produits alimentaires	749 450 dollars
Coût total pour le PAM	1 300 913 dollars

Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis.

Pour des informations statistiques détaillées, prière de consulter le profil du Yémen, établi par le PAM, qui est disponible sur demande.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur régional: M. Hammam tel.: 5228-2208

Chargé des opérations: L. Ehecopar tel.: 5228-2326

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 5228-2641).

1. Le présent projet d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées (IPR), élaboré en fonction des résultats de la mission d'évaluation conjointe PAM/HCR qui a eu lieu en février 1996, fournira une aide à 8 000 réfugiés somalis pendant 12 mois, du 1er mai 1996 au 30 avril 1997.
2. Le PAM a commencé à fournir une aide aux Somalis réfugiés au Yémen en janvier 1992, dans le cadre de l'opération d'urgence No. 4954. La situation en Somalie ne s'améliorant pas, le Directeur exécutif a approuvé deux prolongations de l'opération, jusqu'en avril 1996.
3. Comme il est peu probable que la situation évolue au point de permettre un mouvement de rapatriement de grande envergure, le Gouvernement de la République du Yémen a demandé au PAM de reconduire son aide pour une période de 12 mois afin de subvenir aux besoins de 8 000 réfugiés somalis du camp de Al-Gaheen, situé dans une plaine semi-aride au sud du pays. Les femmes et les enfants comptent pour 54 pour cent de la population du camp.
4. Les objectifs de la présente IPR sont les suivants:
  - a) veiller à pourvoir aux besoins humanitaires de base des Somalis réfugiés au Yémen, et notamment à leurs besoins alimentaires; et
  - b) contribuer à améliorer l'autonomie des femmes et leur confier plus de responsabilités, en attendant qu'une solution durable ne soit trouvée.

A cette fin, les femmes sont encouragées à participer aux comités d'action organisés au sein du camp, notamment au groupe d'action concernant la distribution des vivres, et aux dispositifs de répartition des avantages tirés des activités productives et génératrices de revenus. Pour assurer une gestion efficace et un suivi étroit de l'opération, le PAM affectera un surveillant à Aden, au bureau du HCR. Il s'attachera tout particulièrement à contrôler le nombre des bénéficiaires et veillera à ce que la condition des femmes réfugiées s'améliore effectivement, et que les rapports d'activités rendent dûment compte des progrès constatés.